

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 18 Mars 2014 à 19 heures

Président de séance : **Monsieur Alain ARCHIER, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, FOREL Gilbert, VAURE Michèle, ROUCHOUZE Joseph, FLOURY Michel, POULENARD Guy, APPOLLODORUS Françoise, CHARREYRON Jean-François, COMBES Guillaume, MASSON Raphaël, MOREL Karine, REY Pascal, SOUTEYRAT Philippe.

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Monsieur le Maire, après avoir fait état des membres présents et des pouvoirs, ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : **13**

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Délibération n° 2014 007 : Modifications au tableau de classement de voiries communales

Le Conseil Municipal approuve les modifications au tableau de classement de voiries communales suivantes :

- Suppression de la rue portant le n° 41 « Allée des Mésanges » (Désignation : De la rue de Sassolas en voirie interne au lotissement "Les Bessonnes", Longueur : 280 m, Largeur : 3 m) ;
- Création de la rue n° 18 : Chemin des Eygas (Désignation : De la Place de l'Eglise jusqu'au n° 80 du Chemin des Eygas, Longueur : 80 m, Largeur : 3,00 m).

Ce qui porte le linéaire total des rues à 9 335 mètres.

Nombre de votants : **13**

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Délibération n° 2014 008 : Protocole TOMTOM - Transmission données adressage postal

Le Conseil Municipal approuve le protocole de transmission des données relatives à l'adressage postal à la société TOMTOM.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 009 : Convention HERE - Transmission données adressage postal

Le Conseil Municipal approuve le protocole de transmission des données relatives à l'adressage postal à la société HERE.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0010 : Convention préalable de formation professionnelle continue – Formation prévention secours civiques Ecole Publique et Ecole Privée

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge financière du coût relatif à la formation de prévention et de secours civiques – niveau 1 pour les élèves en classe de CM2 des Ecoles de la Commune (9 élèves de l'Ecole Publique et 12 élèves de l'Ecole Privée), réparti en 2 groupes. Cette formation sera assurée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche. Le coût étant de 350 € par groupe, le total s'élève à 700 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 011 : Convention formation CACES - Manutention sécurité

Le Conseil Municipal approuve la convention de formation couvrant l'organisation de 5 CACES pour le service technique par le Centre de Formation Sécurité Manutention. Le coût pour les 5 CACES s'élève à 625 € TTC.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 012 : Contrat Destinéo – La Poste

Le Conseil Municipal approuve le contrat nommé Destinéo proposé par La Poste qui permettra de profiter des services de La Poste avec un système de paiement différé dans le cadre des envois en nombre.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 013 : Avenant n°1 à la convention de mandat avec le SDEA

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention de mandat avec le SDEA relatif à l'opération « Construction d'une salle d'activités culturelles ». Celui-ci concerne une révision à la hausse du budget prévisionnel. C'est ainsi que celui-ci doit être porté de 1 593.900 € à 1 759.132,20 € H.T. arrondis à 1.759.200 € H.T. et 2.110.869,84 € T.T.C. dont 59.489,86 € H.T. et 71.387,83 € T.T.C. de rémunération du mandataire.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 014 : Avenant au marché public « Extension salle polyvalente »

Le Conseil Municipal, dans le cadre du marché public relatif à l'extension de la salle polyvalente, approuve les avenants portant le délai global d'exécution des travaux à 5 mois pour l'ensemble des lots, soit avec les entreprises :

- Lot n° 1: Entreprise SAS MARCON BLACHON & Fils
- Lot n° 2 : SARL Bernard et Fils
- Lot n° 3: SARL MURET METAL CONCEPT
- Lot n° 4: Entreprise SAS J. GRENOT

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 015 : Avenant au marché public « Extension salle polyvalente » : Lot n° 1

Le Conseil Municipal, dans le cadre du marché public relatif à l'extension de la salle polyvalente, approuve l'avenant à l'acte d'engagement pour le lot n° 1 conclut avec l'Entreprise SAS MARCON BLACHON & Fils, qui concerne une moins-value de 8 310,64 € TTC, ce qui amène le montant final du marché à 43 153,00 € TTC.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 016 : Avenant au marché public « Extension salle polyvalente » : Lot n°2

Le Conseil Municipal, dans le cadre du marché public relatif à l'extension de la salle polyvalente, approuve l'avenant à l'acte d'engagement pour le lot n° 2 conclut avec la SARL BERNARD et Fils, qui concerne une moins-value de 644,06 € TTC, ce qui amène le montant final du marché à 32 245,94 € TTC.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 017 : Avenant au marché public « Extension salle polyvalente » : Lot n° 3

Le Conseil Municipal, dans le cadre du marché public relatif à l'extension de la salle polyvalente, approuve l'avenant à l'acte d'engagement pour le lot n° 3 conclut avec la SARL MURET METAL CONCEPT, qui concerne une moins-value de 4 552,08 € TTC, ce qui amène le montant final du marché à 6 664,11 € TTC.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 018 : Avenant au marché public « Extension salle polyvalente » : Lot n° 4

Le Conseil Municipal, dans le cadre du marché public relatif à l'extension de la salle polyvalente, approuve l'avenant à l'acte d'engagement pour le lot n° 4 conclut avec la l'Entreprise SAS J. GRENOT, qui concerne une moins-value de 667,71 € TTC, ce qui amène le montant final du marché à 5 312,29 € TTC.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Approbation du compte de gestion du receveur et du compte administratif 2013

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Il est précisé que le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 17 mars 2014 afin d'entériner les chiffres.

Considérant les résultats de l'exercice 2013, à savoir :

BUDGETS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>Budget principal</u>	Excédent de 513 701,28 €	Excédent de 358 699,27 €
<u>Budgets annexes</u>		Déficit de 254,89 €
- CCAS		
- Zone artisanale	/	Excédent de 3 120,00 €

Nous constatons à la clôture de ce même exercice, les résultats suivants :

BUDGETS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>Budget principal</u>	Excédent de 328 639,49 €	Excédent de 464 017,90 €
<u>Budgets annexes</u>		
- CCAS		
- Zone artisanale	/	Excédent de 14 335,81 €

Affectation des résultats 2013

Budget Principal (Délibération n° 2014_019)

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Considérant l'excédent de fonctionnement à hauteur de 464 017,90 €, il est décidé d'affecter la somme de 384 260,51 € au compte 1068 Investissement, et d'inscrire 79 757,39 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2014.

Budgets annexes

C.C.A.S.

Il est précisé que le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 17 mars 2014 afin d'entériner les chiffres.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il y a lieu d'inscrire la somme de 2 164,40 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2014.

Zone artisanale (Délibération n° 2014_020)

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Considérant l'excédent de fonctionnement de 14 335,81 €, il y a lieu d'inscrire 14 335,81 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2014.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le21/03/2014....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Alain ARCHIER

